

Logement adapté et accompagné

Bien chez soi, encadré et en toute sécurité



canton de Vaud

vd.prosenectute.ch

Un habitat correspondant à ses besoins.

Pour concilier autonomie, sécurité et lien social.



La grande majorité des seniors souhaite continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible.

Avec son offre de logements adaptés et accompagnés (appelés aussi logements protégés), Pro Senectute Vaud répond à ce désir, en favorisant l'autonomie, la sécurité et les liens sociaux.

Les seniors qui rencontrent des difficultés liées au vieillissement ou des personnes plus jeunes en situation de handicap fonctionnel peuvent ainsi continuer à vivre de manière indépendante, tout en bénéficiant d'un appui et d'une vie riche en contacts.

« Quels sont les avantages d'un logement adapté et accompagné ? »

Les appartements sont indépendants, équipés d'une cuisine fonctionnelle et d'une salle de bain avec douche. Construits sans barrière architecturale, ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les logements sont essentiellement composés de 2,5 pièces; quelques 3,5 pièces sont disponibles pour des couples tandis qu'il existe également plusieurs 1,5 pièces.

Une référente sociale accompagne individuellement les locataires et propose des animations dans l'espace communautaire ou à l'extérieur.

Par des visites régulières, elle prend des nouvelles des locataires, répond à leurs questions pratiques et, si besoin, les oriente vers les organismes compétents (aide au ménage, livraison de repas à domicile, etc.).

Un local communautaire est à disposition des locataires, qui participent aussi à l'élaboration du programme des animations: activités physiques et de mouvement, activités créatrices, jeux, ateliers mémoire, moments festifs, etc. Au moins une fois par semaine, un repas en commun est proposé.

« Comment dois-je procéder et combien cela coûte ? »

Le plus simple est de contacter la référente sociale pour visiter les lieux, pour vérifier si l'endroit correspond à vos attentes. Après votre inscription, votre dossier sera étudié par une commission d'attribution qui choisit les locataires selon divers critères, notamment celui d'être au bénéfice de l'AVS ou de l'AI.

Compte tenu de la convention établie avec l'État de Vaud, les loyers sont compatibles avec les normes des prestations complémentaires (PC). Le financement de la participation au local communautaire et des frais d'encadrement est à la charge des locataires (max. CHF 250.-/mois), mais est remboursé aux bénéficiaires des PC.

Renseignez-vous auprès de nos référentes sociales !

Cité Val Paisible
ch. du Point-du-Jour 12
1012 Lausanne

Maryline Gélinas
maryline.gelinas@vd.prosenectute.ch
079 584 74 72

Maison Mivelaz
av. du Mont-d'Or 42
1007 Lausanne

Elisabete Da Silveira
elisabete.dasilveira@vd.prosenectute.ch
079 708 85 73

Provence
ch. de la Prairie 5A
1007 Lausanne

Évelyne Steiner
evelyne.steiner@vd.prosenectute.ch
079 647 96 73

Les Agittes
rue du Grand Cercllet 4
1852 Roche

Isabelle Bersot
isabelle.bersot@vd.prosenectute.ch
079 518 40 48

Pro Senectute Vaud

rue du Maupas 51 · 1004 Lausanne · 021 646 17 21
info@vd.prosenectute.ch · www.vd.prosenectute.ch ·  ProSenectuteVaud

